



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 10 avril 2019 par le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région de la Région wallonne sur un projet d'arrêté ministériel 'établissant les dépenses éligibles dans le cadre de subventions octroyées par la Direction générale opérationnelle Économie, Emploi et Recherche en matière de formation professionnelle agricole et modifiant l'arrêté ministériel du 28 janvier 2016 relatif à la formation professionnelle en matière d'agriculture', a été rayée du rôle le 10 mai 2019, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.